

Compétences clés pour les conseillères SGfB et conseillers SGfB ou Counsellors SGfB

Compétences de base – qualifications supra-professionnelles

Compétence personnelle et développement de la personnalité

La compétence personnelle se révèle dans l'aptitude de s'investir adéquatement en rapport avec l'activité pratique en matière de conseil, sa propre personnalité, ainsi que ses besoins, exigences, atouts et limites propres, et d'agir selon les lignes directrices en matière d'éthique et en faisant preuve de sens des responsabilités.

Aptitudes de base au plan du caractère personnel: position éthique, attitudes, comportement et qualités au plan du caractère, telles que par exemple l'initiative, l'activité, l'endurance, la disponibilité à l'apprentissage.

Compétence sociale

La compétence sociale s'entend comme l'aptitude à interagir avec des clientes et des clients individuels ainsi qu'avec des groupes et des personnes dans l'environnement professionnel, en conformité avec les lignes directrices de la SGfB en matière d'éthique.

Les conseillères et conseillers disposent d'aptitudes de base axées sur l'aspect social, telles que l'aptitude aux contacts, à la communication, à la coopération et à la résolution de conflits.

Compétence professionnelle et méthodologique

La compétence professionnelle et méthodologique comporte l'aptitude à saisir des états de fait et des situations de conseil, à les ordonner, à les maîtriser au plan de la méthode et de la stratégie, et à vérifier la qualité des actions.

Les conseillères et conseillers disposent d'aptitudes de base méthodologiques, telles que la gestion de processus en liaison avec l'aménagement de relations, la résolution de problèmes axée sur les objectifs et les actions, sur la base de la théorie de la doctrine psychologique respective et de l'attitude philosophique fondamentale.

Compétences en matière de conseil – qualification professionnelle spécifique

Les conseillères et conseillers SGfB montrent leurs compétences dans le **champ d'application** par

- des *connaissances professionnelles* approfondies dans le domaine *d'application* du conseil
- une conception clairement réfléchie
- la prise en considération d'*influences bio- et socioculturelles*
- une gestion souple des possibilités et des limites du conseil

Les conseillères et conseillers SGfB créent le **processus relationnel** par:

- la mise sur pied et la préservation d'un rapport de travail basé sur la confiance
- des réactions adéquates et empreintes d'estime aux offres de relation, aux sentiments, aux réflexions et au comportement des clientes et des clients
- leur engagement envers le règlement d'éthique pour les conseillères et conseillers SGfB ainsi que son application

Les conseillères et conseillers SGfB analysent la **situation de conseil** par:

- la mise en œuvre d'une analyse de la situation, du problème et des ressources
- la priorisation des domaines recelant des problèmes et la focalisation sur un problème principal
- le choix de procédures appropriées

Les conseillères et conseillers SGfB planifient et exécutent des **interventions** au moyen:

- d'une planification du conseil axée sur des objectifs convenus
- d'une conception créative, individuelle et en adéquation avec la situation du processus de conseil
- de l'application flexible de méthodes et de stratégies expérimentées et efficaces;
- d'une évaluation régulière pendant le processus de conseil.

Les conseillères et conseillers SGfB reconnaissent les **situations de crise** et y réagissent:

en employant des instruments adéquats dans la gestion de crises

- en percevant les limites de leurs compétences
- en garantissant une protection de la personne dans des situations de danger
- en les stabilisant grâce à des interventions appropriées
- en renvoyant les clientes et clients à d'autres spécialistes en cas de besoin.

Les conseillères et conseillers SGfB veillent à la **qualité et au développement au plan professionnel**:

- en reflétant leur rôle de conseillère et de conseiller;
- par une évaluation régulière de leurs processus de conseil;
- en respectant l'obligation de diligence dans la documentation de leur travail;
- par une supervision, intervision, expérience personnelle, conseil et/ou thérapie propres;
- par un perfectionnement continu;
- en gérant soigneusement les propres ressources.

Compétences spécifiques à la doctrine

Les compétences de conseil et les qualifications spécifiques à la doctrine sont formulées dans les concepts de conseil respectifs.

Le présent document a été approuvé par l'Assemblée des délégués de la SgfB et est entré en vigueur en date du 10 novembre 2008. Des adaptations y ont été apportées lors de la révision des statuts du 21 mars 2011.